

une autre visant à étendre le contrôle de la Commission canadienne du blé au seigle, à la graine de colza et à la graine de lin. Personnellement, je crois qu'aucune de ces propositions n'aura pour effet d'aider l'économie agricole de l'Ouest.

J'ai entendu le ministre décrire cette proposition-ci comme un autre moyen de permettre au cultivateur de faire un meilleur usage de sa remarquable compétence. Je vois dans cette assertion un autre exemple de travestissement des mots, particulièrement le meilleur exemple en ce qui concerne l'emploi du mot «réforme». L'exemple typique est le Livre blanc du gouvernement qui renferme les propositions de réforme fiscale. La plupart des gens considèrent une réforme comme un changement en mieux. Pour moi, il n'y a rien dans les propositions fiscales—qui visent vraiment à soutirer plus d'argent à la population—qui améliore la situation.

En ce qui concerne la proposition actuelle destinée à permettre au cultivateur d'accroître son rendement je n'y trouve rien qui lui permette de faire quoi que ce soit, bien que l'on permette certaines choses, à ce que je vois, à des gens en dehors de l'agriculture. Ainsi, la mesure législative permet au gouvernement de substituer au taux d'intérêt actuel de 6 p. 100 un taux que l'on appelle euphémiquement «taux approprié prescrit». Ce n'est pas la première fois que des gouvernements libéraux se mêlent de farfouiller dans les taux d'intérêt, les Canadiens en savent quelque chose. La loi sur les banques a été modifiée, au cours de la dernière législature, de façon à permettre une augmentation des taux d'intérêt fixés à 6 p. 100. Plusieurs d'entre nous ont des raisons de regretter ce changement. Je ne saurais dire que j'en suis responsable de quelque façon, parce qu'il s'est effectué avant mon arrivée au Parlement; mais je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que cette initiative de la législature précédente a fait du tort à mon portefeuille.

On alléguait à l'époque que, malgré la hausse temporaire des taux d'intérêt, les forces concurrentielles l'emporteraient à la longue et l'économie ne s'en trouverait que mieux par suite de la libéralisation du taux d'intérêt. Comme nous le savons tous, les restrictions sur le crédit ont continué de sévir, même après la libéralisation du taux d'intérêt et ce dernier a monté. La proposition visant à remplacer le taux fixe par un taux variable m'apparaît comme une tentative du gouvernement pour hausser le taux d'intérêt sur les prêts consentis en vertu de la mesure à l'étude, initiative inopportune selon moi à l'heure actuelle, surtout dans ce secteur-là de l'économie.

La mesure à l'étude permettrait aussi au gouvernement de décider, une fois l'avance faite, comment l'argent serait remboursé, après livraison, c'est-à-dire quelle proportion de la livraison serait prise par le gouvernement pour rembourser l'avance en espèces. C'est du moins ma façon d'interpréter la mesure à l'étude, et si je me trompe, je suis sûr que le ministre me reprendra.

Cette mesure permet également au ministre d'imposer au cultivateur la livraison du genre de céréales qu'il désire. Je le répète, je ne vois pas comment elle permet au cultivateur de faire quoi que ce soit. Elle permet simplement au gouvernement et à ses fonctionnaires, qui font exactement ce que leurs chefs leur disent, de donner des ordres au cultivateur sur l'exécution de ses travaux.

[M. Schumacher.]

Elle permet au gouvernement de modifier le taux par boisseau et le nombre de boisseaux contingentés qui serviront de base à des avances de fonds. Nous ignorons donc exactement quels seront les effets de cette mesure.

Cela m'amène à un autre sujet, celui de la certitude. Dans ses remarques préliminaires, le ministre nous a déclaré que cette mesure aiderait les cultivateurs à décider du genre de céréales qu'ils veulent récolter. Le bill prévoit que les taux par boisseau et le nombre de boisseaux par acre contingentée seront déterminés par le gouverneur en conseil immédiatement après le début de la campagne agricole. Si c'est exact, on devrait sérieusement envisager de modifier la date du début de la campagne agricole étant donné que, le 1^{er} août, toutes les cultures sont bien avancées dans l'Ouest du Canada.

Si ces taux sont fixés en juillet, c'est-à-dire immédiatement avant le début de la campagne agricole, les semailles sont déjà loin et la fixation des taux n'aidera nullement les cultivateurs à déterminer ce qu'ils doivent semer pour pouvoir profiter de cette mesure. Ceci en supposant que ce bill cherche bien à avantager les cultivateurs, ce dont je doute. Il est absolument impossible à un cultivateur de planifier intelligemment une récolte si l'on fait l'annonce en juillet, c'est-à-dire une fois les semailles terminées. Les dernières semailles sont terminées vers la mi-juin et plus tôt dans la plupart des cas.

Selon le ministre, cette mesure constitue un autre pas vers la rationalisation et l'amélioration de l'industrie céréalière. A mon avis, c'est encore un exemple de la façon dont le ministre parvient à dénaturer le sens des mots. Qu'est-il arrivé dans d'autres domaines? Pour les chemins de fer, cela a signifié une réduction des services et, dans nombre de cas, leur suppression. En matière d'agriculture, cette rationalisation a provoqué une situation catastrophique qui provoque de graves difficultés pour les gros cultivateurs et qui entraîne la disparition des petits.

• (5.40 p.m.)

Le programme de rationalisation relatif à l'agriculture prévoit aussi la réduction du nombre des éleveurs où les cultivateurs peuvent livrer leur grain. De fait, ce programme a donné le résultat suivant: une hausse du nombre des assistés sociaux dans nos villes et du nombre des chômeurs en général.

Que dire de certaines dispositions dont le ministre semble si fier et dont bon nombre servent de fondement à la présente mesure? Bien franchement, je n'ai pas encore rencontré un seul cultivateur dans ma circonscription qui ait du bien à dire de la politique du gouvernement actuel en matière d'économie agricole. Cherchant à connaître les vrais sentiments à ce sujet, j'ai adressé un questionnaire à chaque cultivateur de ma circonscription. Vingt-cinq pour cent ont répondu et leurs réponses révèlent ce qui suit. Ma première question se lisait ainsi: «Estimez-vous que l'attitude du gouvernement fédéral à l'endroit du Canada rural est satisfaisante?» Six pour cent se sont dits satisfaits, tandis que 86 p. 100 ne l'étaient pas. Lors des dernières élections, le candidat libéral de ma circonscription a recueilli environ 30 p. 100 des voix. Il est encourageant de constater que cet appui diminue.